

# En cas d'accident impliquant des matières dangereuses, êtes-vous prêt?



Des matières inflammables, toxiques, explosives ou radioactives peuvent causer des accidents, notamment lors de leur transport, de leur entreposage ou de leur utilisation dans des entreprises. Il peut s'agir d'un déversement, d'une fuite ou d'une explosion, qui peuvent mettre en danger votre santé et votre sécurité. Les autorités pourraient alors vous demander de rester confiné à la maison ou d'évacuer votre domicile. Dans les faits, tout le territoire habité du Québec peut être touché par un tel accident.

En cas d'accident impliquant des matières dangereuses, voici quelques conseils à suivre pour assurer votre sécurité :

## Vous préparer à ce type d'accident

- Procurez-vous les articles pour vos besoins de première nécessité (voir l'encadré).

### ARTICLES ESSENTIELS à avoir à la maison

Les articles suivants peuvent vous être utiles en cas de longue panne de courant ou d'une situation d'urgence vous obligeant à rester à la maison.

- Eau potable en quantité suffisante pour 3 jours
- Nourriture non périssable pour 3 jours
- Ouvre-boîte manuel
- Radio portative et piles
- Lampe de poche
- Chandelles
- Briquet ou allumettes
- Trousse de premiers soins – antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaz stériles, ciseaux, etc.

## Quoi faire si un accident impliquant des matières dangereuses se produit près de chez vous ?

- Respectez les directives des autorités;
- Prenez les mesures de sécurité qui vous ont été indiquées si la sirène se fait entendre dans votre secteur.



### *Si on vous demande de rester à la maison :*

Suivez les directives suivantes, si la situation l'exige :

- Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif ou, si vous n'en avez pas, avec des linges humides;
- Éteignez tous les systèmes avec prise d'air extérieur (échangeur d'air, climatiseur, thermopompe, hotte de cuisine, sècheuse, etc.);
- Bouchez les prises d'air extérieur de ces systèmes avec des linges humides pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre maison.

### *Si on vous demande d'évacuer votre maison :*

- Coupez l'eau et l'électricité, si on vous le demande;
- Coupez le gaz uniquement si on l'exige. Seule la compagnie peut le rétablir, ce qui peut prendre un certain temps;
- Emportez vos articles essentiels (voir l'encadré);
- Mettez vos animaux domestiques en sécurité ou emmenez-les au centre de services aux sinistrés, si ce dernier le permet;
- Verrouillez les portes de votre maison;
- Empruntez le parcours indiqué par les autorités pour vous rendre au centre de services aux sinistrés;
- Enregistrez-vous à l'accueil du centre. Vos proches pourront ainsi vous joindre plus facilement;
- Informez les autorités du centre, si vous allez chez des amis ou des proches

#### **ARTICLES À EMPORTER en cas d'évacuation**

- Médicaments
- Articles pour l'hygiène – brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique
- Vêtements de rechange
- Couvertures
- Argent
- Clés de voiture et de maison
- Pièces d'identité
- Articles pour bébés – lait maternisé, couches jetables, biberons
- Articles pour animaux domestiques – nourriture, médicaments, laisse

*Un message de votre municipalité et du ministère de la Sécurité publique du Québec qui vous rappellent l'importance de vous préparer à l'avance en cas de sinistre.*